

La bataille de la cathédrale orthodoxe de Nice

Par Alette de Broqua – Le 20 mai 2011



La cathédrale Saint-Nicolas surnommée «la Tsarévitch». Crédits photo : VALERY HACHE/AFP

La cour d'appel d'Aix confirme le droit de propriété de la Russie, mais l'association revendique le droit d'exercer le culte.

La cour d'appel d'Aix-en-Provence a confirmé jeudi le jugement de première instance. C'est la Fédération de Russie qui est propriétaire de la très belle cathédrale Saint-Nicolas, l'un des joyaux de l'architecture religieuse russe construite en 1903, sur un terrain offert par le tsar Nicolas II. L'association culturelle, fondée en 1923 par les russes blancs fuyant le bolchevisme, revendiquait la propriété de «la Tsarévitch», surnom donné à l'édifice par les Niçois en souvenir du fils du tsar mort à 20 ans non loin de là. «Je suis déçu et étonné», commentait jeudi Jean Gueit, recteur de la cathédrale orthodoxe et président de l'association culturelle. Mais ce dernier a «une lecture juridique différente» et il va se pourvoir en cassation.

La cour d'appel estime dans son arrêt que «l'État de la Fédération de Russie est fondé à reprendre possession, à la suite de l'arrivée du terme du bail emphytéotique du 9 janvier 1909, survenue le 31 décembre 2007, du bien immobilier objet de ce bail, l'édifice dit "cathédrale russe orthodoxe de Nice"... ainsi que tous objets incorporés à celle-ci, et notamment l'iconostase, dont il est propriétaire».

Le fait que l'association culturelle occupe les lieux depuis près de 90 ans, n'en fait pas le propriétaire de l'édifice, a estimé la cour. «La cour reconnaît le droit de propriété à la Fédération mais ne va pas plus loin. Cela laisse entendre que l'association culturelle peut continuer à exercer le culte orthodoxe dans la cathédrale», avance Antoine Chatain, avocat de l'association, qui souligne que les magistrats n'ont pas donné satisfaction à la Fédération sur ses demandes de remise en état des lieux, de présentation des comptes de l'association ou sur le remboursement des droits d'entrée perçus par l'association depuis qu'elle occupe les lieux.

Une réconciliation difficile

«C'est une lecture de l'arrêt! Moi, je lis que l'État est désormais fondé de reprendre possession des lieux. L'association ne peut plus prétendre être propriétaire et doit arrêter de faire payer l'entrée de la cathédrale. Nous voulons restituer le caractère ouvert de l'édifice!», rétorque Me Alain Confino, défenseur de la Fédération de Russie.

L'association dispose d'un confortable budget grâce notamment à 150.000 entrées par an facturées au prix unitaire de 3 euros. Le gage d'une indépendance pour laquelle Jean Gueit lutte. La Russie veut en effet faire revenir sous l'autorité du patriarcat orthodoxe de Moscou les orthodoxes hors frontière qui s'étaient placés sous l'autorité du patriarcat de Constantinople

Les habitudes d'indépendance prises ne facilitent pas cette réconciliation, même si les représentants de la Fédération de Russie ont assuré qu'il n'était pas question de remplacer le clergé en place par un clergé venu de Moscou! «Nous sommes ici depuis 90 ans, nous ne voulons pas nous soumettre au bon vouloir de la Fédération de Russie!», clame Jean Gueit. La tension n'est pas encore retombée...